

Bureau du 26 janvier 2004

Décision n° B-2004-2022

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 35, chemin de la Raude et appartenant aux époux Plasse**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 janvier 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'aménagement du carrefour du chemin de la Raude et de l'avenue de la Constellation à Tassin la Demi Lune, une partie de la propriété des époux Plasse, située au numéro 35 du chemin de la Raude. Il s'agit d'une parcelle de terrain de 120 mètres carrés environ sur laquelle est édifié un garage.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, les époux Plasse céderaient les biens en cause, libres de toute occupation ou location, au prix de 14 000 €, admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,

b) - déposer une demande de permis de démolir pour la déconstruction du garage.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499.

4° - Le montant à payer en 2004 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 pour un montant de 14 000 € pour l'acquisition et pour un montant de 1 000 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,